



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Châlons-en-Champagne, le 16/02/2026

*Service transition énergétique, climat, construction,
logement, aménagement
Pôle énergies renouvelables*

Nos réf. : STECCLA-PER JD/PC26

Vos réf. : courriel du 28/01/2026

Affaire suivie par : Joël DELVA

joel.delva@developpement-durable.gouv.fr

per.steccla.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 03 51 37 61 56

Le directeur régional

à

Monsieur le directeur départemental des
territoires des Vosges

22 à 26 Avenue Dutac

88026 EPINAL

ddt-bdsa@vosges.gouv.fr

A l'attention de Nathalie Colin

Objet : projet de centrale photovoltaïque - PC n° 088 202 25 V 0002

Avis DREAL/STECCLA/PEnR

Par courriel du 28 janvier 2026, vous sollicitez l'avis de la DREAL concernant une demande de permis de construire un projet de parc photovoltaïque au sol, d'une puissance totale comprise entre 10,764 MWc et 11,592 MWc, par la société TENSOL 30 SAS (groupe Teneergie), sur la commune de Gircourt-lès-Viéville - lieudit Pré Cognon (X : 935 507 m, Y : 6 810 463 m).

Ce projet d'une puissance inférieure à 50 MW ne nécessite pas d'autorisation d'exploiter au titre de l'article L.311-1 du code de l'énergie.

Servitudes liées à des réseaux publics d'électricité :

Il n'existe pas de réseau de transport d'électricité à proximité immédiate du projet.

Le pétitionnaire doit se rapprocher d'Enedis qui exploite sur la commune de Gircourt-lès-Viéville les réseaux de distribution d'électricité, qui sont susceptibles d'être impactés par le projet.

Réseau public de distribution d'électricité (BT et HTA : inférieure ou égale à 50 kV) :

Enedis

46 quai de Dogneville

88000 Epinal

Raccordement et S3REnR

Il s'agit d'un projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur une surface d'environ 17,8 ha clôturée, d'une puissance crête totale comprise entre 10,7 MWc et 11,7 MWc d'après le cerfa, ou entre 10,764 MWc et 11,592 MWc d'après un calcul réalisé avec les valeurs de nombre de panneau (16560 panneaux) et de puissance unitaire des panneaux (entre 650 et 700 Wc par panneau).

Conformément à l'arrêté ministériel du 9 juin 2020, la puissance pouvant être évacuée par un poste de livraison raccordé en HTA au réseau de distribution est limitée à 12 MW, avec une possibilité de dérogation jusqu'à 17 MW. Eu égard à la puissance du projet, le nombre de poste de livraison, à savoir 1, est suffisant.

Le pétitionnaire évoque une hypothèse de raccordement sur le poste source HTB/HTA de Mirecourt (gestionnaire Enedis pour la partie HTA), qui est le poste source le plus proche.

Le poste précité ne dispose plus de capacité réservée restante disponible au titre du S3REnR Grand Est dont la quote-part a été approuvée initialement par arrêté préfectoral le 1^{er} décembre 2022 (source caparéseau le 16/02/26). La quote-part s'élève actuellement à 84,34 k€ / MW (valeur juillet 2025).

Le S3REnR Grand Est dans sa dernière version, peut être consulté sur le site de la préfecture de région ou de la DREAL Grand Est. Il prévoit le renforcement du poste de Mirecourt permettant d'y réserver une capacité de 32 MW.

Il y a lieu de rappeler que les modalités de raccordement seront définies par le gestionnaire du réseau de distribution après obtention des autorisations administratives. Les capacités réservées restant disponibles sont susceptibles d'évolution d'ici là.

Les capacités réservées restant disponibles ne préjugent pas des possibilités de raccordement, pour lesquelles seul le gestionnaire de réseau peut se prononcer.

Remarques sur l'étude d'impact :

A la page 51 de l'étude d'impact, et en pièce PC2.4, le pétitionnaire donne un tracé du raccordement externe (entre le poste de livraison et le poste source), alors que ce raccordement sera déterminé par le gestionnaire de réseau après obtention du permis de construire. Il n'est pas souhaitable qu'un tracé, même hypothétique, soit présenté à ce stade. Les cartes page 51 de l'étude d'impact, et en pièce PC2.4, devraient être supprimées.

P/Le Directeur et par délégation,
Le Chef du pôle énergies renouvelables


Gauthier BOUTINEAU